



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
  - a) Recensement de la population et du logement;
  - b) Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération;
  - c) Statistiques de la santé;
  - d) Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté;
  - e) Groupe de Sienna sur les statistiques sociales;
  - f) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités.
4. Statistiques économiques :
  - a) Comptabilité nationale;
  - b) Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises;
  - c) Statistiques des finances publiques;
  - d) Programme de comparaison internationale;
  - e) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
  - f) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix;
  - g) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré;
  - h) Groupe de Voorburg sur les statistiques des services.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.
6. Renforcement des capacités en matière de statistiques.



7. Activités non classées par domaine :
  - a) Classifications économiques et sociales internationales;
  - b) Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données;
  - c) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées : l'initiative du Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques;
  - d) Définition et mesure du commerce électronique;
  - e) Coordination des indicateurs de développement;
  - f) Satisfaction des besoins en matière de statistiques du développement humain;
  - g) Manuel d'organisation statistique;
  - h) Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'ONU;
  - i) Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social;
  - j) Coordination et intégration des programmes statistiques;
  - k) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
8. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-quatrième session de la Commission.
9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-troisième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur et à l'usage, la Commission de statistique devrait élire à sa 1re séance un président, trois vice-présidents et un rapporteur, dont le mandat ira du début de la trente-troisième session au début de la trente-quatrième session.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposés par la Commission à sa trente-deuxième session (New York, 6-9 mars 2001)<sup>1</sup> et approuvés par le Conseil économique dans sa décision 2001/230. Des modifications y ont été apportées, en consultation avec le Bureau. La Commission est saisie d'un projet d'organisation des travaux. Elle est invitée à adopter l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de la session.

#### *Documentation*

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2002/1)

Note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2002/L.1)

Note du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la session (E/CN.3/2002/L.2)

### **3. Statistiques démographiques et sociales**

#### **a) Recensement de la population et du logement**

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général portant sur l'examen du programme mondial de recensement de la population et du logement en 2000 et des plans proposés par la Division de statistique de l'ONU pour la prochaine décennie de recensement (2005-2014). La Commission voudra peut-être se pencher sur les nouveaux problèmes que pose le recensement de la population et du logement, notamment les questions ci-après : a) adaptation des activités de recensement à des techniques appropriées et nouvelles; b) gestion améliorée des activités de recensement; c) utilisation coordonnée et optimale des données provenant de recensements, d'enquêtes intercensitaires sur les ménages et de dossiers administratifs; d) mise au point et exploitation de systèmes de cartographie et d'information géographique aux fins des recensements; et e) mise en oeuvre de programmes de diffusion permettant à toutes les parties intéressées d'exploiter au mieux les résultats des recensements. La Commission voudra peut-être aussi formuler des observations à propos des plans proposés par la Division pour la décennie à venir.

##### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme mondial de recensement de la population et du logement en 2000 et des plans proposés par la Division de statistique de l'ONU pour la prochaine décennie de recensement (2005-2014) (E/CN.3/2002/2).

#### **b) Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération a consacré à ses récentes réunions ainsi qu'à son futur programme de travail. La Commission voudra peut-être examiner le programme de travail de ce groupe.

##### *Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération (E/CN.3/2002/3)

#### **c) Statistiques de la santé**

La Commission a demandé à l'Organisation mondiale de la santé de lui faire rapport sur ses activités et projets dans le domaine des statistiques de la santé; elle voudra peut-être exprimer ses vues au sujet de ces activités et projets.

##### *Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport que l'Organisation mondiale de la santé a consacré à ses activités et projets dans le domaine des statistiques de la santé (E/CN.3/2002/4)

**d) Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté a consacré à ses récentes réunions ainsi qu'à son futur programme de travail. Elle voudra peut-être examiner le programme de travail de ce groupe.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2002/5).

**e) Groupe de Sienna sur les statistiques sociales**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe de Sienna sur les statistiques sociales a consacré à ses récentes réunions ainsi qu'à son futur programme de travail. Elle voudra peut-être examiner le programme de travail de ce groupe.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales (E/CN.3/2002/6).

**f) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe de Washington sur la mesure des incapacités a consacré à ses objectifs ainsi qu'à son futur programme de travail. Elle voudra peut-être examiner les objectifs et le programme de travail de ce groupe.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités (E/CN.3/2002/7).

**4. Statistiques économiques**

**a) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (réunie par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale). S'agissant de la mise à jour du *Système de comptabilité nationale* de 1993<sup>2</sup>, le rapport présentera des informations sur les recommandations les plus récentes concernant le traitement des licences d'exploitation de téléphones mobiles dans la comptabilité nationale ainsi que d'autres questions actuellement à l'étude. Il contiendra aussi une proposition tendant à créer un groupe consultatif chargé de fournir des avis techniques au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Pour ce qui est de l'évaluation théorique de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993, une version révisée du questionnaire devant permettre de s'assurer du respect des modalités d'application dudit système sera soumise à la Commission; le rapport étudiera aussi dans quelle mesure le cadre d'évaluation de la qualité des données mis au point par le Fonds monétaire international peut être utilisé pour l'évaluation de la qualité. Le rapport contiendra une proposition du Groupe intersecrétariats sur la comptabilité nationale tendant à demander au Groupe d'experts des statistiques du capital social d'entreprendre une étude sur la question du traitement des biens intangibles dont l'examen avait été

recommandé par la Commission à sa trente-deuxième session<sup>3</sup>. Comme il l'a fait dans ses précédents rapports, le Groupe intersecrétariats présentera également sous une forme intégrée les programmes de travail adoptés par ses membres pour faciliter l'application du Système de comptabilité nationale de 1993. Durant les débats, la Commission voudra peut-être exprimer ses vues concernant a) la création d'un groupe consultatif auprès du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale; b) la proposition tendant à demander au Groupe d'experts des statistiques du capital social d'entreprendre des recherches sur les biens intangibles; et c) les propositions visant à renforcer les activités des groupes de discussion par voie électronique afin de stimuler les travaux de recherche et les discussions consacrées à certaines questions théoriques intéressant le Système de comptabilité nationale.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2002/8)

**b) Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises**

La Commission sera saisie du rapport que la Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises a consacré à ses récentes réunions, aux activités qu'elle a menées à bien, aux autres résultats qu'elle a obtenus ainsi qu'à son futur programme de travail. La Commission voudra peut-être examiner le programme de travail de cette table ronde.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises (E/CN.3/2002/9)

**c) Statistiques des finances publiques**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par le Fonds monétaire international (FMI) sur les liens existant entre les statistiques des finances publiques et le Système de comptabilité nationale de 1993. Ce rapport décrit également les modalités d'application des directives contenues dans le manuel intitulé *Government Finance statistics Manual 2001*<sup>4</sup>. La Commission voudra peut-être formuler des observations à propos des liens et modalités d'application susmentionnés.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur les liens existant entre les statistiques des finances publiques et le *Système de comptabilité nationale de 1993* ainsi que sur les modalités d'application des directives contenues dans le manuel du FMI intitulé *Government finance statistics Manual 2001* (E/CN.3/2002/10)

**d) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie du rapport de la Banque mondiale sur l'élaboration d'un plan d'application complet au niveau mondial du Programme de comparaison internationale. La Commission voudra peut-être examiner ce plan et fournir des conseils au sujet des travaux futurs.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les projets concernant le Programme mondial de comparaison internationale (E/CN.3/2002/11)

**e) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix consacré à ses réunions récentes, aux activités qu'il a menées à bien, aux autres résultats qu'il a obtenus ainsi qu'à son futur programme de travail.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2002/12)

**f) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, dans lequel le Groupe fait le point des travaux qu'il a consacrés aux manuels sur les indices des prix à la consommation et à la production, présentant notamment ses réunions récentes ainsi que son futur programme de travail. La Commission voudra peut-être examiner ce programme de travail.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2002/13)

**g) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré**

La Commission sera saisie du rapport que le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré a consacré à ses réunions récentes, aux activités qu'il a menées à bien, aux autres résultats qu'il a obtenus ainsi qu'à son futur programme de travail. La Commission voudra peut-être examiner ce programme de travail et présenter des observations à propos des recommandations que le Groupe a formulées à sa cinquième réunion et qui figurent dans son rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré (E/CN.3/2002/14)

**h) Groupe de Voorburg sur les statistiques des services**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services. Ce rapport fera la synthèse des activités qu'a menées le Groupe dans le cadre de son précédent programme de travail échelonné sur trois ans durant lesquels il a axé ses travaux sur les indices des prix à la production, les statistiques relatives à la société de l'information et la classification des produits et activités touchant aux services. Le rapport présentera également le futur programme de travail du Groupe pour les trois années à venir. La Commission voudra peut-être examiner le programme de travail de ce groupe.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2002/15)

**5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement**

Pour la Division de statistique de l'ONU, l'année 2002 sera marquée d'importants événements dans les domaines des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale : la tenue, au mois de septembre, du Sommet mondial pour le développement durable et la présentation de la comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA-2000)<sup>5</sup> révisée.

On fera le point, dans le rapport, des faits nouveaux et de l'état des travaux dans ces deux domaines. On y exposera les grandes lignes d'une proposition de programme de travail essentiellement consacré au travail méthodologique, à la formation et à la mise en oeuvre, l'idée étant de faciliter la production de données ordinaires au niveau national et d'améliorer la quantité et la qualité des données disponibles sur l'environnement. La Commission est invitée à déterminer a) si elle souscrit aux conclusions figurant dans le rapport; et b) examiner le programme de travail proposé par la Division dans les domaines des statistiques et de la comptabilité environnementale.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale donnant un aperçu des progrès accomplis dans l'élaboration de la version finale du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA-2000). La Commission est invitée à approuver la version finale du SEEA-2000.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement et la comptabilité environnementale (E/CN.3/2002/16)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale (E/CN.3/2002/17)

Projet de système révisé de comptabilité écologique et économique intégrée (PROV/ST/ESA/STAT/SER.F/61 Rev.1)

**6. Renforcement des capacités statistiques**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général, donnant des détails sur les capacités statistiques dans les pays et s'interrogeant sur les conditions nécessaires en vue de les renforcer. Le rôle que la coopération technique apportée par la communauté internationale peut jouer dans le renforcement des capacités nationales dans ce domaine sera également examiné dans le rapport, qui exposera brièvement le programme de coopération technique en cours de la Division de statistique de l'ONU. La Commission est invitée à débattre du rapport et émettre un avis sur le programme de coopération technique de la Division.

La Commission sera également saisie d'un rapport d'activité décrivant l'état d'avancement des travaux du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (PARIS 21), y compris son programme de séminaires sous-régionaux et d'activités complémentaires dans les pays, les décisions concernant sa

structure, son financement et son siège, le programme de travail pour les années 2002 et 2003, visant à élargir et affiner les travaux du Partenariat, ainsi que l'évaluation de ses réalisations qui est envisagée pour 2003. La Commission est invitée à réfléchir a) à sa participation éventuelle aux travaux du Partenariat PARIS 21 et b) à la possibilité d'adapter le programme de travail dans le sens demandé par le Conseil économique et social, insistant sur le renforcement des capacités statistiques et la coordination entre les organismes des Nations Unies.

#### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2002/18)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité sur les travaux du Partenariat PARIS 21 pour renforcer la coopération au service des capacités statistiques (E/CN.3/2002/19)

### **7. Activités non classées par domaine**

#### **a) Classifications économiques et sociales internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du programme de travail sur les classifications économiques et sociales internationales, tel qu'elle l'avait approuvé à sa trentième session<sup>6</sup>. L'annexe I du rapport contiendra les recommandations et les conclusions du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales, organe de coordination principal pour l'exécution de ce programme de travail. Il contiendra également les recommandations du Groupe d'experts concernant le programme et le calendrier des activités en vue du remaniement de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 3 (CITI, Rev.3)<sup>7</sup> et de la Classification centrale des produits (CPC), Version 1.0 (CPC, Version 1.0)<sup>8</sup>, ainsi que des informations sur les versions mises à jour de la CITI, Rev. 3 et de la CPC, Version 1.0, qui seront communiquées à la Commission, pour information, en tant que CITI, Rev.3.1 et CPC, Version 1.1, respectivement.

La Commission sera également saisie d'un rapport sur le projet d'harmonisation entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN). Ce projet consiste actuellement en un processus auquel participent les organismes statistiques d'Europe et d'Amérique du Nord. Du fait de son importance et du désir général de parvenir à harmoniser les principaux systèmes de classification par industrie, ce processus constitue un apport non négligeable à la révision de la CITI. Pour que l'harmonisation entre ces systèmes soit réalisée dès 2007, il faudra préciser les liens entre la révision de la CITI et le travail d'harmonisation, tout en veillant à une bonne coordination.

La Commission est invitée à :

a) Émettre un avis sur le calendrier proposé en ce qui concerne la révision, d'ici à 2007, de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale des produits (CPC);

b) Exposer ses vues sur le projet d'harmonisation entre la Nomenclature Générale des Activités Économiques dans les Communautés Européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN) et



réfléchir à la meilleure manière de coordonner l'exécution de ce projet avec la révision de la CITI.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2002/20)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de Statistique Canada, l'Institut national de statistique, de géographie et d'informatique du Mexique, le Bureau du recensement des États-Unis et l'Office statistique des Communautés européennes sur l'harmonisation des classifications par industrie (E/CN.3/2002/21)

**b) Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données**

La Commission sera saisie du rapport du Fonds monétaire international (FMI) décrivant les faits nouveaux en ce qui concerne la Norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, y compris leur rôle dans les initiatives du Fonds ayant trait à la transparence et dans le travail de fond sur la qualité des données. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur ces faits nouveaux.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international (E/CN.3/2002/22)

**c) Utilisation de normes ouvertes aux fins de l'échange et du partage des données et de métadonnées : création d'une Équipe spéciale sur l'échange des données et des métadonnées**

La Commission sera saisie d'un rapport présentant un aperçu général de l'« extensible mark-up language » (XML), norme en développement dans le domaine de l'échange de données statistiques. La Banque des règlements internationaux, l'Office statistique des Communautés européennes, la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Division de statistique de l'ONU ont créé une Équipe spéciale sur l'échange de données et de métadonnées, chargée d'examiner d'éventuelles normes communes aux fins de la collecte et du partage électronique des données et des métadonnées. Le rapport est axé sur l'utilisation de l'« extensible mark-up language » (XML) en association avec des protocoles d'échange de données en usage, tels que le « Generical Statistical Messages for Central Banks » et des formats de diffusion de statistiques tels que le tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI. La Commission est invitée à donner son avis sur le rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur l'utilisation de normes ouvertes aux fins de l'échange et du partage des données et des métadonnées : création d'une Équipe spéciale sur l'échange et le partage des données et des métadonnées (E/CN.3/2002/23)

**d) Définition et mesure du commerce électronique**

Au cours des dernières années, les statistiques du commerce électronique ont suscité une attention considérable aux niveaux national et international. Ce point de l'ordre du jour a pour objet de donner aux membres de la Commission et à tous les services nationaux de statistique une idée de la manière dont certains pays définissent et mesurent le commerce électronique, en s'appuyant sur des bilans nationaux présentés par le Bureau australien de statistique, Statistique Canada, le Département administratif national de statistique de la Colombie, l'Office central de statistique de la Hongrie et le Département de statistique de Singapour.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant les rapports du Bureau australien de statistique, de Statistique Canada, du Département administratif national de statistique de la Colombie, de l'Office central de statistique de la Hongrie et du Département de statistique de Singapour concernant leurs travaux sur les statistiques du commerce électronique (E/CN.3/2002/24)

**e) Coordination des indicateurs de développement**

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs de développement. Ce rapport décrit les travaux menés par la Division de statistique de l'ONU pour appuyer l'application de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social sur les indicateurs de base pour le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Il détaille plus particulièrement les incidences, en matière de statistiques, du processus de suivi de la Déclaration du Millénaire<sup>9</sup>. Un document d'information présenté en liaison avec ce rapport analysera les indicateurs dits « indicateurs du Partenariat mondial pour le développement ».

La Commission sera également saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par les Amis de la présidence de la Commission de statistique intitulé « Évaluation des indicateurs de suivi des réunions au sommet de l'Organisation des Nations Unies ». Répondant à la requête explicite de la Commission de statistique<sup>10</sup> et soucieux d'encadrer les travaux relatifs aux indicateurs de suivi des conférences, les Amis de la présidence ont réalisé une analyse technique approfondie portant sur quelque 300 indicateurs. La Commission ayant demandé « un nombre limité d'indicateurs »<sup>11</sup>, ils proposent un schéma d'indicateurs distinguant trois niveaux de priorité. Ils formulent également des recommandations détaillées sur les travaux futurs et particulièrement sur la marche à suivre pour tenir à jour ce schéma. Un mécanisme d'analyse statistique est recommandé pour les indicateurs envisagés pour l'avenir. La Commission est invitée à approuver les conclusions techniques formulées dans le rapport et à recommander de le faire transmettre au Conseil économique et social.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs de développement (E/CN.3/2002/25)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par les Amis de la présidence de la Commission de statistique intitulé « Évaluation des indicateurs

statistiques issus du suivi des réunions au sommet de l'Organisation des Nations Unies » (E/CN.3/2002/26)

**f) Répondre aux besoins en matière de statistiques du développement humain**

En réponse au rapport établi par les Amis de la présidence de la Commission (E/CN.3/2001/18), le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a proposé à la Commission, lors de sa trente-deuxième session, de lui présenter un document de travail à sa session suivante<sup>12</sup>. La Commission sera saisie de ce document, qui détaille les différents types de données dont le Bureau, en tant qu'utilisateur de statistiques, aura besoin d'urgence pour son évaluation des tendances mondiales en matière de développement humain. On y décrit plus particulièrement le manque de données sur certains domaines particuliers, les lacunes des séries internationales, les incohérences entre les séries nationales et internationales, et entre différentes séries de données internationales. On y donne également des informations sur l'application de la recommandation figurant dans le rapport établi par les Amis de la présidence pour soutenir le travail que poursuit le Bureau en vue d'améliorer le contenu statistique du *Rapport mondial sur le développement humain*<sup>13</sup>.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement sur les réponses aux besoins en matière de statistiques du développement humain (E/CN.3/2002/27)

**g) Manuel d'organisation statistique**

Le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies présentera oralement à la Commission les dernières étapes du travail sur le *Manuel d'organisation statistique*<sup>14</sup>, les utilisations dont le projet de manuel a déjà fait l'objet et celles qui peuvent être prévues dans l'immédiat. Le texte final du manuel devrait être prêt pour la mise en forme dès l'ouverture de la trente-troisième session de la Commission.

**h) Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général, qui définit les principes de base et la portée des activités de publication et de diffusion de l'Organisation des Nations Unies, indique comment ces principes sont interprétés et appliqués aux publications établies par la Division de Statistique de l'ONU et analyse la pratique et l'expérience de diffusion de la Division en ce qui concerne les recueils imprimés, les publications électroniques et la diffusion par Internet. Il est signalé dans le rapport que la diffusion de documents de l'ONU sur Internet est encore peu développée, Internet n'en étant qu'à ses débuts en tant qu'outil de diffusion. Mais, en dépit d'une importante demande de statistiques sur Internet, il est peu probable que les principes établis d'amortissement maximal des dépenses et de protection des droits d'auteur puissent être respectés longtemps. Les conséquences que ce changement aura pour la disponibilité des statistiques, les recettes tirées de la production de statistiques, la possibilité de les archiver pour une utilisation à long terme et l'équilibre entre les sources de données nationales et internationales sont

loin d'être évidentes. Les membres de la Commission souhaiteront peut-être faire part de l'expérience de leurs pays et organisations et des programmes qu'on y poursuit en matière de diffusion et d'amortissement des dépenses, entre autres aspects, et suggérer des orientations futures en ce qui concerne la diffusion de statistiques.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général

**i) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social**

La Commission a fait figurer ce point à son ordre du jour suite à une demande du Conseil économique et social, formulée dans sa résolution 1999/55. Le but est de resserrer la coopération entre la Commission et le Conseil économique et social et de favoriser l'harmonisation des travaux des commissions techniques du Conseil. La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général contenant des extraits des résolutions, décisions et conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission ainsi que ses activités présentées et futures. La Commission est invitée à se prononcer sur les initiatives qu'elle jugera nécessaires.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2002/L.5)

**j) Coordination et intégration des programmes statistiques**

La Commission sera saisie du rapport adopté par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) sur les travaux de sa trente-cinquième session, tenue à Vienne du 18 au 20 septembre 2001. Elle souhaitera peut-être, lors de l'examen des points de l'ordre du jour correspondants, prendre en considération les vues du Sous-Comité à sa dernière session.

Suite à une demande de la Commission à sa trente-deuxième session<sup>1</sup>, la Division de statistique des Nations Unies a prié les services nationaux de statistique de fournir des exemples précis de doubles emplois dans les demandes de données statistiques émanant des organisations internationales. La Division a envoyé une demande en ce sens aux 53 pays qui participaient à la trente-deuxième session de la Commission. Onze pays ont répondu et ces réponses ont été étudiées par le Sous-Comité à sa trente-cinquième session. Des organisations pilotes ont été chargées par le Sous-Comité d'analyser chaque cas de double emploi signalé. La Commission sera saisie d'un rapport résumant les résultats de cette étude et les mesures proposées par les organisations internationales.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa trente-cinquième session (E/CN.3/2002/29)

Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des pays (E/CN.3/2002/30)

**k) Questions de programme (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies)**

La Commission entendra un exposé oral sur les priorités et les travaux en cours de la Division de statistique de l'ONU, présenté par le Directeur de la Division, et sera saisie pour approbation d'un projet de liste de réunions de groupes d'experts et de séminaires devant être organisés par la Division en 2002, et des révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 2002-2005, qui lui seront soumises pour examen et observations.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur les réunions de groupes d'experts et séminaires prévus (E/CN.3/2002/CRP.1)

Note du Secrétaire général contenant les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/CN.3/2002/CRP.2)

**8. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-quatrième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session, assorti de la liste des documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour et des organes délibérants qui les ont fait établir. La Commission sera également appelée à se prononcer sur les dates de sa trente-quatrième session.

En outre, selon ce qu'avait demandé le Conseil économique et social (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2002-2005.

Par ailleurs, afin de renforcer l'harmonisation et la coordination entre les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie d'une note résumant les activités de la Commission de la population et du développement et de la Commission du développement durable en rapport avec ses propres travaux, et indiquant les conséquences éventuelles de ces activités pour celles de la Commission de statistique.

*Documentation*

Note du Secrétariat comportant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-quatrième session (E/CN.3/2002/L.3)

Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique, 2002-2005 (E/CN.3/2002/L.4)

Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission de la population et du développement et de la Commission du développement durable et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2002/L.6)

**9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-troisième session**

La Commission est invitée à adopter le rapport sur les travaux de sa trente-troisième session, qui sera ensuite soumis au Conseil économique et social.

*Documentation*

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-troisième session  
(E/CN.3/2002/L.4)

*Notes*

- <sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4* (E/2001/24), chap. I, sect. A.
- <sup>2</sup> Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale (Bruxelles/Luxembourg, New York et Washington, 1993).
- <sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4* (E/2001/24), par. 19 f).
- <sup>4</sup> (À paraître) Fonds monétaire international, Washington.
- <sup>5</sup> *Études statistiques, Série F, No 61* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.XVII.12).
- <sup>6</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4* (E/1999/24), par. 108.
- <sup>7</sup> *Études statistiques, Série M, No 4, Révision 3* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 90.XVII.11).
- <sup>8</sup> *Études statistiques, Série M, No 77* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 98.XVII.5).
- <sup>9</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- <sup>10</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4* (E/2001/24), par. 45 b).
- <sup>11</sup> Ibid.
- <sup>12</sup> Ibid., par. 52 d).
- <sup>13</sup> Publié chaque année à l'intention du PNUD par Oxford University Press, New York.
- <sup>14</sup> *Études statistiques, Série F, No 28, Révision 1* (publication des Nations Unies, à paraître).